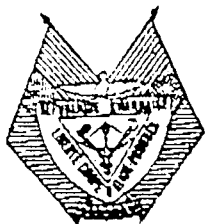


Kigali, le 3 février 1993



LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Monsieur Daniel JACOBY  
Président de la Fédération  
Internationale des Droits de  
l'Homme  
P A R I S.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de me référer à la correspondance que nous avons échangée relativement à l'enquête internationale sur la violation des droits de l'homme au Rwanda depuis octobre 1990.

J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec les membres de la Commission chargée de cette enquête. Ils m'ont par ailleurs adressé, en date du 16 janvier 1993, la lettre dont je vous transmets la copie en annexe. Par la suite, j'ai pris connaissance des communiqués rendus publics par M. Eric GILLET à Bruxelles et par l'Africa Watch à Washington.

Loin de moi l'intention d'engager une quelconque polémique. J'aurais souhaité cependant que les intéressés communiquent au monde, la situation dramatique que vit le Rwanda, depuis le 1er octobre 1990, à la suite de la guerre qui lui a été livrée à partir de l'Uganda et qui a ravivé les tensions entre les 2 principales ethnies KUTU et TUTSI, vu que les agresseurs se recrutent encore à plus de 90% au sein de l'ethnie TUTSI, représentant environ 14% de la population rwandaise.

Je ne serais attendri à ce que les membres de la Commission ne passent pas sous silence, les efforts que déploie le Gouvernement Rwandais, pour mettre fin aux antagonismes interethniques, pour ramener le calme et pour promouvoir les conditions d'une réconciliation nationale.

Je suis d'avis que les membres de la Commission d'Enquête auraient dû en appeler à la Communauté Internationale, pour qu'elle apporte encore plus, son soutien en faveur de la fin de la guerre au Rwanda, de l'issue heureuse des négociations de paix, du retour des déplacés de guerre dans leurs biens, du règlement définitif du problème des réfugiés rwandais et de la mise en place au Rwanda, d'institutions suffisamment représentatives et ayant mission de préparer rapidement les élections.

Je comprends fort bien que la complexité des problèmes que vit le Rwanda n'a pas pu être portée à leur connaissance, d'autant plus que l'ambiance un tant soit peu partisane qu'ils ont côtoyée, pendant tout leur séjour, ne s'y prêtait pas.

Ainsi que je l'ai souhaité dans ma lettre du 4 janvier 1993, je forme le vœu que l'enquête internationale constitue une contribution à la fin de la guerre, la principale source des affrontements et donc aussi des violations des droits de l'homme constatées. Je puis vous assurer que nous faisons tout pour ramener l'ordre dans le pays. Les nombreux messages de pacification que j'ai adressés au peuple rwandais ces dernières semaines, commencent à porter leurs fruits. Le calme revient de plus en plus dans notre pays.

Mais le plus important reste que la guerre se termine, car c'est elle qui est principalement à l'origine de la situation délicate que vit le Rwanda depuis le 1er octobre 1990.

La Fédération Internationale des Droits de l'Homme devrait, dans le cadre de sa mission, nous aider à ramener la paix et la concorde dans notre pays.

Je vous présente tous mes vœux et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma haute considération.

HABYARIMANA Paul  
Général-Major  
Président de la République.

